



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Registre

20 FEV. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles **Grefte**

Réservé
au
Moniteur
belge



23029121

N° d'entreprise : **0775 692 271**

Nom

(en entier) : **Checkout Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 209/A, 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur

Extrait des décisions prises par écrit par l'actionnaire unique d.d. 3 novembre 2022:

[...]

3.1 Prise de connaissance de la démission d'un administrateur de la Société.

L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de Monsieur Mike Benchimol en qualité d'administrateur de la Société, avec effet à la date de la signature de la présente résolution.

En conséquence, à compter à la date de la signature de la présente résolution, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Monsieur Guillaume Pousaz.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est représentée comme suit :

" Chaque administrateur - aussi lorsqu'il y en a plusieurs - représente la société vis-à-vis de tiers, ainsi qu'en justice, tant comme demandeur que comme défendeur.

Dans les limites de la gestion journalière, la société est également valablement représentée par un(des) délégué(s) à cette gestion. La société est en même temps engagée valablement par tout représentant désigné par procuration spéciale."

3.2 Délégation de pouvoirs spéciaux

L'actionnaire unique décide de donner tous pouvoirs à Maître Erwin Simons, avocat, Maître Gieljan Van de Velde, avocat, Maître Charlotte Peeters, avocate, Maître David de Bok, avocat, ou tout autre avocat du cabinet d'avocats DLA Piper UK LLP, dont les bureaux sont établis rue aux Laines 70 à 1000 Bruxelles, chacun d'eux pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution afin, (i) de procéder à la publication des décisions prises aux Annexes du Moniteur belge, notamment en signant et déposant, en tant que mandataires spéciaux, les formulaires de publication I et II, (ii) d'adapter l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises et auprès de l'administration de la TVA et (iii) d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à cette fin.

[...]

Pour extrait certifié conforme
Gieljan Van de Velde
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/02/2023 - Annexes du Moniteur belge